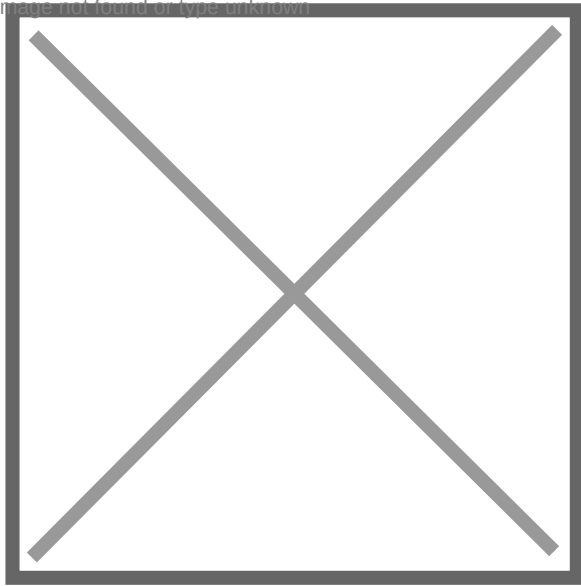


Image not found or type unknown



Salaire vrp smic au minimum ou que ommisions?

Par **vsen**, le **05/11/2009** à **14:06**

Bonjour,

Je travail pour la societe posilys, j'ai un statut de vrp. Mon contrat dit que je serai payé a la comission. Mais voila les commisions n'atteigne pas le smic donc dans ce cas mon entreprise doit elle me payé au smic ou pas?

cordialement